

CONSEIL  
DE TUTELLEDistr.  
RESTREINTET/PET.5/R.8  
28 janvier 1955

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION NON SIGNEE DE LA POPULATION BAKOUM  
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle).

Bakoum, ce 22 novembre 1954

A Monsieur le Président de la 4ème Commission de la  
9ème session de l'Assemblée générale de l'ONU,  
New-York

Monsieur le Président,

Nous, population Bakoum, ayant analysé l'origine de notre désarroi, les manoeuvres que les colonialistes pratiquent pour affusquer dans le Territoire du CAMEROUN les principes intangibles de la CHARTE DES NATIONS UNIES, accourons aux pieds de votre Auguste Assemblée et son Eminence demandons grâce. Notre situation est funeste. Du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, des attentats, coups et blessures volontaires mortelles, arrestations et emprisonnements massifs par les Représentants de France dans le Territoire du Cameroun sur les autochtones parce que nous nous sommes décidés à revendiquer notre droit légitime. Le Siège de Mouvement vient d'être perquisitionné, la femme et soeur de notre camarade Matip détenues illégalement au Commissariat de Police, par les Autorités françaises qui, à défaut d'arguments, déclarent être les chercheurs de document perdu dont le soupçon n'est porté que sur les dirigeants de l'U.P.C.

Des poursuites illégales ont été dressées contre la personne de Kingué Abel, notre camarade, le domicile de son père fut violé en date du 26 octobre 1954 et dans la nuit par les Représentants de Gouvernement français au CAMEROUN. Toutes mesures de violence sont destinées à intimider la population, qui doit se prononcer pour le Référendum populaire. Toutes ces illégalités ont été pour empêcher Kingé, qui doit faire l'exposé de notre point de vue à la 4ème Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, 9ème session. Les colonialistes, émus de tribulation, ont

attaqué avec les porteurs d'arme, armés, la foule qui tenait une conférence à Douala le 7 novembre 1954 dans un lieu privé. Les cas sont nombreux et multiplient leurs victimes à tel point que le moindre retard fait pour renédier la situation exterminera la race CAMEROUNAISE. Des traitements obligatoires et sur les personnes bien portées aggravent toujours cette situation.

Dans la région Bamiléké, les quelques arbres qui abritent les habitants depuis longtemps du courant d'air sont aujourd'hui déclarés forêt classée. C'est en vertu de cela que des compatriotes sont trainés devant les Tribunaux et frappés de lourdes amendes, des emprisonnements, des dommages d'intérêt amers pour retirer les quelques sous qui ne pourront d'ailleurs pas suffir à traiter la famille pendant quelque temps de la peine du père. La famille privée de terre et de soutien est alors exposée à la famine et succombe dans bientôt. Quant à nous et la nature des choses considérée, la réserve forestière ne saurait être posée dans la Région Bamiléké qui non seulement est peuplé, mais en fait que la Région est en grande partie savane.

Au fond, c'est un système que les colonialistes ont institué dans la Région pour diminuer la densité de population. Car lorsqu'on parlait de Ref., du fait que les habitants de ladite Région ont certaine vénération à l'égard des chefs, ces colons avaient grand espoir sur Kamadjou Daniel, le soi-disant chef Bazou, un ingénieur tenace de corruption colonialiste. Or depuis que le peuple s'est révolté contre ce dernier parce qu'il soutenait l'Union française, surtout aux élections de 1954, cette terreur est semée dans notre Région pour nous intimider afin que nous ne votions pas pour le Référendum populaire.

Ceci vous sera, Monsieur le Président, un petit exemple pris sur tant, comme preuve à l'appui de nos déclarations. Que votre Eminence, Monsieur le Président, Daigne agréer notre haute considération.

Bakoum, ce 22 novembre 1954

Population Bakoum en Assemblée générale  
le 22 novembre 1954